

Atelier d'information et d'échanges organisé par le CIAS Val de Gers

Mercredi 21 octobre, à 14 h 30, à la salle des fêtes de Masseube



Atelier d'information et d'échanges organisé par le CIAS Val de Gers

Comment assurer la protection d'un proche en situation de perte d'autonomie ? Quelles mesures de protection juridique envisager ?

Différentes questions émanent souvent d'un constat des familles suite à certains oublis d'un proche : est-il toujours en capacité de gérer seul son quotidien et ses biens ? Comment le protéger d'éventuels abus et éviter qu'il ne se mette en danger ? À ces questions délicates, plusieurs réponses peuvent être envisagées parmi lesquelles figure la mise en place d'une mesure de protection juridique.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Val de Gers organise un atelier d'information et d'échanges sur les mesures de protection juridique possibles pour assurer la protection d'un proche en perte d'autonomie.

Cet atelier d'information et d'échanges sera animé par Maître Laurent Trilha, notaire à Masseube, et aura lieu **le mercredi 21 octobre, à 14 h 30**, à la salle des fêtes de Masseube.

Cet atelier est gratuit et ouvert à tous, sur inscription préalable au **05.62.05.99.64**.

Afin de respecter les mesures sanitaires, le port du masque sera obligatoire et les règles de distanciation seront respectées.



Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers

Atelier d'échange

avec Maître Laurent TRILHA

**PROCHE EN PERTE D'AUTONOMIE :
Quelles mesures de protection juridique ?**

Mercredi 21 octobre



à 14h30
Salle des Fêtes
MASSEUBE

Organisé dans le respect des normes sanitaires

Masque obligatoire

Ouvert à tous
sur réservation
au 05 62 05 99 64

GRATUIT

CIAS Val de Gers

Place Carnot
32260 SEISSAN
Tél : 05.62.05.99.64
domicile@cc-valdegers.fr
www.cc-valdegers.fr